



## Règlement intérieur 2022/2023

### 1/ Inscription et engagement

S'inscrire atteste l'engagement et l'acceptation du règlement intérieur et donne l'autorisation de diffuser votre image (photos et vidéos) sur le site internet ou à des fins de communications diverses.

La plupart des informations de l'année seront diffusées par mail.

### 2/ Consignes de déroulement

Les cours de danse sont dispensés par des professeurs diplômés d'Etat et sont répartis suivant le calendrier scolaire : de Septembre à Juin, hors jours fériés et vacances scolaires. *Cependant certains cours peuvent être maintenus en période de vacances sous décision de la direction.*

Seuls les professeurs sont aptes à décider du niveau de cours attribué à l'élève. Aucune décision ne pourra être remise en cause.

Arrivée des élèves 10 minutes avant le début du cours.

### 3/ Tenue de cours

Adéquate en fonction de la discipline et adaptée à la pratique de la danse (*aucune tenue de ville ne sera tolérée*)

#### **Modern Jazz / Contemporain :**

Justaucorps, brassière, short. Tenue près du corps

Tous les cours éveil, initiation, modern jazz et contemporain se font pieds nus

#### **Classique :**

Justaucorps, collant rose (niveau débutant et moyen), collant rose ou noir (niveau intermédiaire et avancé)

Tous les cours de classique se font en demi-pointes et/ou pointes selon l'âge et le cours

#### **Claquettes :**

Tenue de danse et claquettes

#### **Hip Hop / Dancehall – Afro :**

Jogging et baskets avec SEMELLES BLANCHES PROPRES STRICTEMENT RÉSERVÉS à l'utilisation en salle

Cheveux attachés pour tous les cours et chignon OBLIGATOIRE pour le classique.

### 4/ Attitude

Jeter son chewing-gum avant le cours.

L'utilisation des portables est interdite dans la salle. Une boîte à portable est disponible dans chaque salle de cours pour y déposer son téléphone (éteint) si vous le souhaitez.

La Zone à Danser décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Respecter les professeurs, l'ensemble de ses camarades et les locaux.

Interdiction de prendre des photos ou des vidéos pendant le cours sans le consentement du professeur.

Les élèves doivent prendre une bouteille d'eau ou gourde pour le cours.

Par respect pour les danseurs et pour que chacun soit à l'aise pour s'exprimer, les parents ne sont pas autorisés à regarder les cours.

Merci de prévenir le professeur ou la direction en cas d'absence de l'élève.

Marquer tous les vêtements de danse au nom de l'enfant afin de pouvoir vous les restituer en cas d'oubli.

## 5/ Modalités d'inscription et de paiement

Chaque élève bénéficie d'1 cours d'essai gratuit dans chaque discipline. À l'issue de ces essais, l'inscription doit être validée en fournissant le dossier complet :

- Frais d'inscription 15€/famille par an
- Fiche d'inscription dûment remplie (en ayant pris connaissance du règlement intérieur)
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique de la danse (datant de moins de 3 mois) ou le questionnaire de santé dûment rempli pour ceux qui ont déjà fourni un certificat médical lors de la saison précédente.
- Cotisation annuelle **INTÉGRALE**

La cotisation est à régler en début d'année.

La totalité des chèques doit être fournie au moment de l'inscription, à l'ordre de La Zone à Danser.

Encaissement des chèques le 5 de chaque mois.

Modalités d'encaissement en chèque :

- Paiement en 1 fois : encaissement en septembre
- Paiement en 3 fois : encaissement septembre / octobre / novembre
- Paiement en 10 fois : à chaque début de mois

Modalités d'encaissement en espèces :

- Paiement en 1 fois : à l'inscription pour toute l'année
- Paiement en 2 fois : en septembre et en janvier

Les tarifs des cours prennent en compte les vacances scolaires et jours fériés.

L'inscription est validée à réception du dossier **COMPLET**.

Tout forfait entamé est dû, **aucune cotisation ne fera l'objet de remboursement**

En cas de force majeure (circonstance exceptionnelle, catastrophe naturelle, épidémie ...) les cotisations ne seront pas restituées.

## 7/ Clauses particulières

La Zone à Danser se réserve le droit en cours d'année :

- De modifier le planning de façon occasionnelle ou définitive
- De faire intervenir un professeur différent sur un cours

## 8/ Spectacle de fin d'année

Le spectacle aura lieu à la maison de la musique à Cap Découverte sur deux jours. La date sera communiquée le plus rapidement possible (aux alentours de novembre) afin que chacun puisse s'organiser.

Assiduité et investissement sont fortement recommandés pendant toute l'année.

Présence obligatoire aux répétitions pour le bon déroulement du spectacle.

La participation au spectacle n'est pas obligatoire (merci de prévenir le professeur si tel est le cas). En revanche en cas de participation positive, les deux jours sont obligatoires.

Une participation financière sera demandée pour l'achat des costumes.

L'entrée au spectacle sera payante y compris pour la famille.

Tout le déroulement des répétitions et du spectacle vous sera communiqué dans l'année.

## 9/ La Formation du danseur

La formation du danseur est un cursus destiné aux élèves, âgées de 8 à 25 ans désireux de faire de la scène.

Les élèves, pratiquant au minimum 1 cours de jazz **ET** 1 cours de classique par semaine, et prêts à intégrer cette formation seront choisis par l'équipe pédagogique durant le mois de septembre.

Un règlement intérieur particulier pour cette formation sera transmis aux familles concernées.

**La Zone à Danser**  
**Direction Elodie DURAND**  
**12 rue de Mélaudie, 81 990 Le Séquestre**  
**06.72.15.03.68**  
[elodie@lazoneadanser.fr](mailto:elodie@lazoneadanser.fr)  
[www.lazoneadanser.fr](http://www.lazoneadanser.fr)